Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Convocations envoyées le : 12 mai 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, DOUCET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, GENTILINI, BUSSON, GRESSIEUX, PETIT.

4 absents ayant donné pouvoir :

Bernard DOUADY	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Ludovic MARKARIAN
Vincent BEAUFOUR	à Magali OTT
Fabrice ORE	à Frédéric LECLERC

1 Absent : Vincent MORETTE

Président de séance : Monsieur Laurent THIEUX

Secrétaires de séance : Catherine MILANETTO – Laure LELANDAIS

DELIBERATION 2026-65 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

A-LE RESULTAT DU COMPTE FINANICER UNIQUE 2025 (avant prise en compte des restes à réaliser)

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024	Opérations 2025		Solde des opérations 2025	Résultats cumulés 2025
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	*Mandats émis* *Exercice 2025*	*Titres émis* *Exercice 2025*	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice précédent
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
TOTAL BUDGET	**1 676 613,66**	-1 818 298,52	*22 547 416,83*	*23 514 360,48*	**966 943,65**	**825 258,79**
Investissement	-1 124 867,96		*9 678 090,03*	*9 613 666,53*	-64 423,50	-1 189 291,46
Fonctionnement	2 801 481,62	-1 818 298,52	*12 869 326,80*	*13 900 693,95*	1 031 367,15	2 014 550,25

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des opérations (réelles et ordre) :

- les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements et sont détaillées en partie B de la présente délibération,
- les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvement de fonds, détaillées en partie C.

Les mouvements financiers enregistrés en 2025 se composent d'une part d'opérations nouvelles propres à l'exercice et d'autre part, de la reprise de résultats de l'exercice antérieur.
Toutes écritures confondues, les résultats de clôture (résultats cumulés) sont, par section, les suivants :

Résultat de fonctionnement cumulé	2 014 550,25 €
Résultat cumulé d'investissement	-1 189 291,46 €
Solde d'exécution (hors restes à réaliser)	1 511 445,88 €

B-ANALYSE DES MOUVEMENTS REELS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Afin de faciliter l'analyse du compte financier unique de 2025, les éléments chiffrés de la partie B présentent uniquement les opérations réelles donnant lieu à encaissements et décaissements.
Les opérations d'ordre sont détaillées dans la partie C de la présente note de synthèse.

N°	Mouvements réels		*CFU 2024*	CFU 2025
1	Recettes de Fonctionnement	a	*12 917 467,17*	13 900 693,95
	Dont produits cessions	a'	*19 448,50*	562 000,00
2	Dépenses de Fonctionnement	b	*11 855 313,22*	12 869 326,80
3	Solde section fonctionnement	c = (a - b)	*1 062 153,95*	*1 031 367,15*
	Epargne Brute	c' = (a - a'- b)	*1 042 705,45*	*469 367,15*
	Taux epargne brute	d = c' / (a- a')	*8,1%*	*3,5%*

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

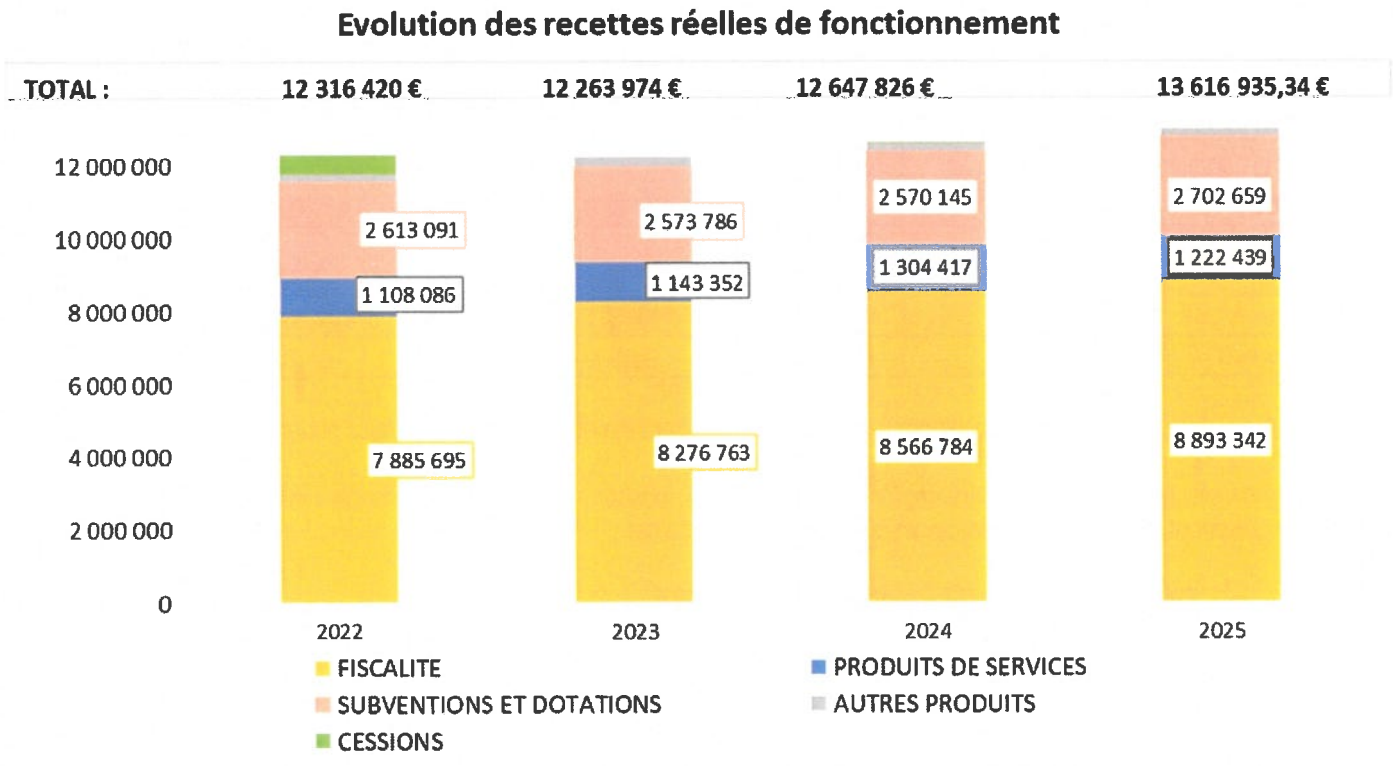
4	Recettes Investissement hors emprunt nouveau (y compris 1068)	e	*2 667 604,58*	5 139 666,53
5	Dépenses Investissement (hors rbsmt capital de la dette)	f	*4 207 461,61*	8 564 677,30
6	Emprunt Nouveau *(recettes)*	g	*1 200 000,00*	4 474 000,00
	Remboursement capital de la dette *(dép.)*	h	*1 481 226,89*	1 113 412,73
7	Besoin de Financement	i = f + h - e - g	*1 821 083,92*	*64 423,50*
	Solde de l'exercice	j = d - i	- *758 929,97*	966 943,65
	Résultat Antérieurs	k	*2 435 543,63*	- 141 684,86
	Résultat Cloture N avant RaR	**l = j + k**	***1 676 613,66***	**825 258,79**

8	Restes à réaliser en Recettes	m	*4 388 310,97*	3 014 363,35
	Restes à réaliser en Dépenses	n	*5 081 741,53*	1 502 917,47
	Résultat Cloture N après RaR	**= l + m - n**	***983 183,10***	**2 336 704,67**

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 105,76 %, pour un montant de 12 917 467,17 €, en augmentation de 7,66 % par rapport à l'exercice 2024.

Le graphique ci-après permet de visualiser les parts respectives de chaque chapitre de recettes réelles de fonctionnement et leur évolution depuis 2022.



Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

- **Les produits fiscaux (chapitre 73 et 731) = 8 893 341,70 €**

La fiscalité représente 65,31 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre est en augmentation de + 3,81 % par rapport à l'année précédente. La fiscalité directe locale (taxe foncière sur le bâti et non bâti) représente 8 323 195,66 €. Le taux d'imposition est resté identique entre 2024 et 2025.
Le deuxième poste de fiscalité concerne la taxe additionnelle aux droits de mutation ; ce produit fiscal dépend des fluctuations du marché immobilier sur le territoire :

	2022	2023	2023	2024	2025
Taxe additionnelle aux droits de mutation	612 568,71	487 039,97	487 039,97	371 023,00	455 601,11
Evolution en % N / N-1	*10,00%*	*-20,49%*	*-20,49%*	*-23,82%*	*22,80%*

Enfin, l'attribution de compensation versée par Touraine-Est Vallées représente 570 146,04 € en 2025.

- **Les dotations et participations (chapitre 74) s'établit à 2 702 659,07 €,**

En augmentation de 5,16 % par rapport à 2024, on trouve au sein de ce chapitre :

- les trois principales dotations d'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation) pour un montant total de 2 300 820 € (contre 2 260 960 € en 2024), représentant ainsi 85 % du chapitre 74.
- Les compensations par l'Etat d'exonérations fiscales, pour 192 647 €.
- Le FCTVA versé au titre des dépenses de fonctionnement N-1 éligibles : 28 211,33 €.

- **Produits des services et facturations diverses (Chapitre 70) = 1 222 439,15 €,**

Le tableau ci-dessous, la variation des recettes de ce chapitre ces dernières années.

Répartition du chapitre 70 (en €)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variations
REDEVANCE UTILISATION DU DOMAINE	127 871	124 336	128 362	108 802	
REDEVANCE SERVICES PUBLICS	533 594	528 754	644 283	605 294	
Culture	*35 994*	*65 323*	*66 939*	*65 351*	
Etudes et restauration	*472 081*	*442 641*	*549 791*	*508 055*	
Piscine	*24 832*	*19 752*	*26 615*	*31 247*	
Autres	*687*	*1 038*	*938*	*642*	
REMBOURSEMENT SERVICES MIS A DISPOSITION (fonctionnement et personnel)	442 156	477 668	520 038	499 024	
AUTRES PRODUITS DES SERVICES	4 465	12 593	11 733	9 319	
Total	**1 108 086**	**1 143 351**	**1 304 416**	**1 222 440**	
Evolution en % N/ N-1	39,48%	3,18%	14,09%	-6,28%	

Ainsi, les postes relatifs aux redevances d'utilisation du domaine ou des services publics poursuivent leur évolution.

Le poste relatif aux remboursements de charges de fonctionnement et de personnel mis à disposition, diminue légèrement, ainsi que les redevances d'utilisation du domaine.

- **Cessions (Chapitre 77 – nature 775) = 560 000 €,**

En 2025, il y a eu plusieurs cessions : les immeubles rue Paul-Louis Courier pour 560 000 €.

- **Les autres chapitres concernent :**

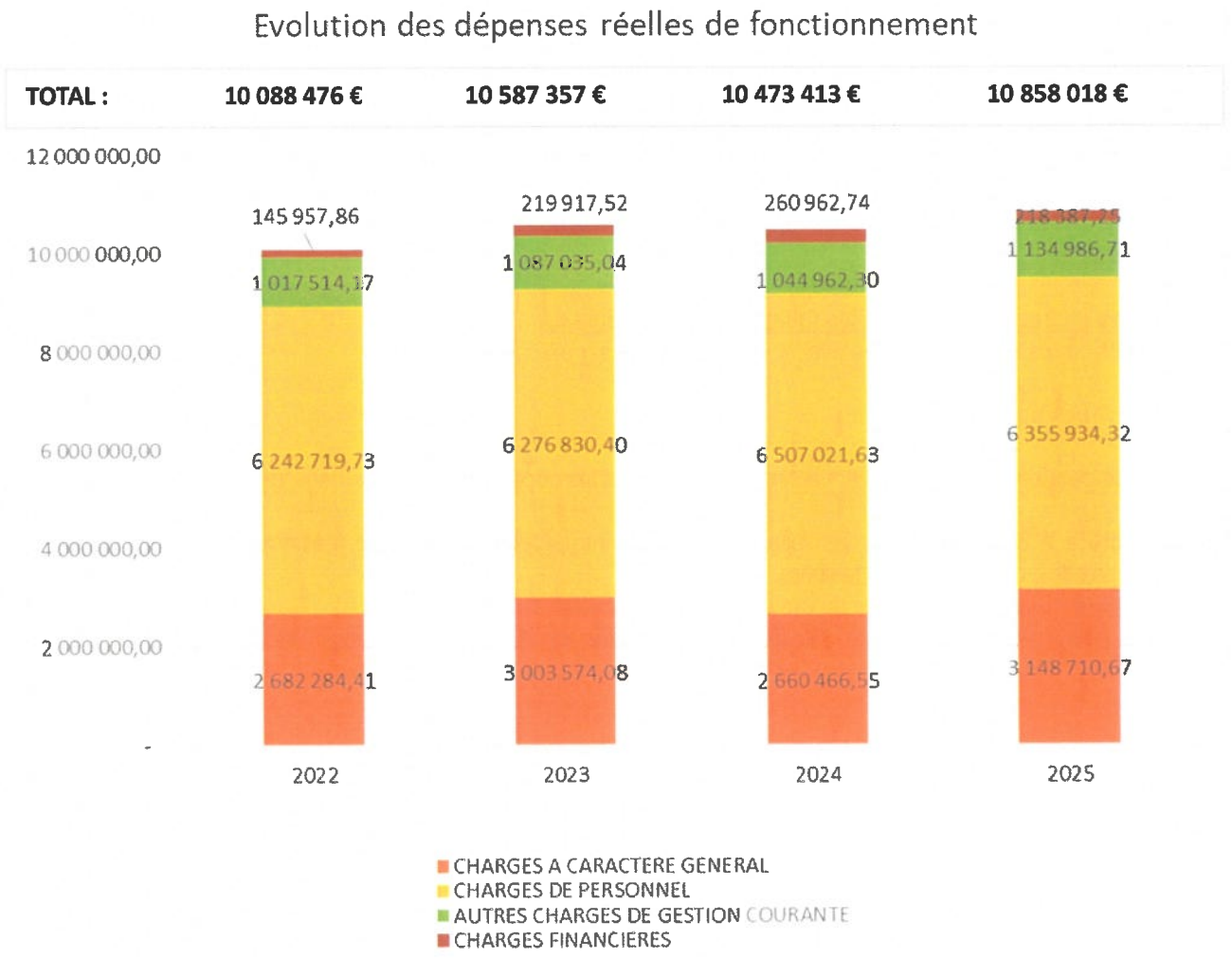
- Chapitre 013 : 71 252,05 € de remboursements divers (assurance maladie, centre de gestion),
- Chapitre 75 : les locations de locaux appartenant à la commune (salles festives par exemple), pour 162 952,25 € (contre 146 844,88 € en 2024).

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

- Chapitre 76 : 9,12 € au titre de produits financiers,
- Chapitre 77 hors cessions : 4 282 € de produits exceptionnels.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 12 869 313,80 € et ont été réalisées à hauteur de 90,83 % des prévisions budgétaires.
Le graphique ci-après permet de visualiser les parts respectives de chaque chapitre de dépenses réelles de fonctionnement et leur évolution depuis 2022.



- **Les charges à caractère général (chapitre 011 = 3 148 710,67€)** augmentent de 18 % entre 2024 et 2025, et ont été réalisées à hauteur de 94,53 % du budget voté. La comparaison avec l'année 2024 se traduit par les variations de certains postes, d'un montant total de + 488 244 € :

- **Les charges de personnel (chapitre 012 = 6 355 934,32 €)**

Ce chapitre représentant 62 % des dépenses réelles de fonctionnement, connait un taux de réalisation de 95,60 %. Les charges de personnel diminuent de 2,3 % par rapport à 2024.
Cette faible diminution s'explique par l'évolution des deux principaux postes de ce chapitre, à savoir :

- départs d'agents non remplacés immédiatement (carence de 6 mois lorsque c'est possible) et décalages de recrutement.
- la réorganisation de certains services lors des départs.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

En parallèle, il convient de rappeler que la commune refacture un total d'environ 361 665,52 € dans le cadre de la mise à disposition d'agents à la CCTEV (service Communication, France services), et à ses budgets annexes (Eau, Assainissement, RTM) et au budget du CCAS. Par ailleurs, 71 252,05 € de remboursements (CPAM et Centre de gestion) ont été perçus en 2025.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65 = 1 116 382,90 €)**

Ce chapitre représente 10 % des dépenses réelles de fonctionnement et est en hausse de + 7,52 % par rapport à 2024.
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Un versement de 249 098,97 € aux budgets annexes (CCAS, RTM) contre 241 573,46 € en 2024.
- Le budget des subventions versées aux associations s'élève à 373 108,65 € (contre 332 364,71 € en 2024).

Les autres postes de dépenses sont les indemnités versées aux élus, le contingent, et les dépenses liées à « l'informatique en nuage ».

- **Les charges financières (chapitre 66) = 218 387,25 €,**

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts et charges d'emprunts. Il représente 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **L'atténuation des produits (chapitre 014) = 15 225 €,** correspondant à des dégrèvements fiscaux (logements vacants).

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 3 378,81 €,**

Ces charges correspondent à des annulations de titres émis sur exercice antérieur.

3. Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.
Epargne brute = Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.
Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.
L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion (Recettes réelles - dépenses réelles)	1 862 387,66	1 898 735,00	2 174 413,71	2 758 916,39
Epargne brute	1 720 493,96	1 676 617,07	1 914 120,97	2 540 529,14
Taux d'épargne brute (en %)	*14,60%*	*13,70%*	*15,13%*	*18,66%*
Epargne nette (Epargne brute - remboursement capital de la dette)	744 953,88	587 094,00	432 894,08	1 427 116,43

4. Les recettes d'investissement (hors emprunt nouveau)

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt nouveau et hors restes à réaliser, sont établies à 2 913 289,87 € au titre des réalisations 2025 et se composent des principaux éléments suivants :

- les recettes de **taxe d'aménagement** : 39 986,79 € (contre 139 402,86 € en 2024),
- le **FCTVA** perçu sur l'exercice de 2025 représente 583 351,85 €,
- les **subventions liées aux projets d'investissement** pour un total de 461 530,71 €. Les sommes perçues correspondent aux principaux projets suivants :
 - 335 517,72 € reçus pour les travaux de construction du gymnase (Région Centre, ANS, Etat et Conseil départemental),
 - 46 380,54 € reçus dans le cadre de la réhabilitation de l'école Arcadine (FEDER),
 - 51 938,44 € reçus dans le cadre de la création d'un patio et de sanitaires à l'école Ferry (Fonds de concours CCTEV),

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

- 3 246,01 € reçus pour les travaux de mise en place de vidéoprotection (Etat),
- 340 € reçus dans le cadre du budget participatif départemental pour la création d'espaces de vie pour les oiseaux (Conseil départemental),
- 3 523 € reçus pour l'isolation acoustique de la salle Jean ZAY (CCTEV),
- 20 585 € au titre des amendes de police,

5. Les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement, s'élèvent à 9 179 262,61 € (y compris remboursement de l'emprunt).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20-204-21-23) ont été réalisées à hauteur de 8 044 083,08 €, représentant un taux de réalisation de 78,38 % des crédits votés. Il convient de noter qu'un montant de 1 498 040,09 € de dépenses, engagées mais non réalisées au 31/12/2025, est constaté en restes à réaliser (RAR). En intégrant les RAR, le taux de réalisation est d'environ 93 %.

Les principales réalisations ont concerné les programmes suivants :

	Dépenses d'équipement	CA 2025
Voirie	Travaux de voirie	193 580,68
Bâtiments	Complexe Raymond Poulidor	4 841 101,67
	Travaux rénovation énergétique école Arcadine	1 648 442,57
	Investissement pour les équipements de chauffage - P3	30 939,61
	Autres travaux de bâtiments	102 383,95
	Acquisitions foncières	112 325,28
	Plaine sportive	72 972,24
	Achat de véhicules	50 681,89
	Autres dépenses (des acquisitions de matériel, équipement des services, matériel informatique, véhicules, etc.)	991 897,67
	TOTAL	**8 044 325,56**

- des **opérations pour compte de tiers** (chapitre 45), pour 21 766,80 €.

6. La dette et le ratio de désendettement

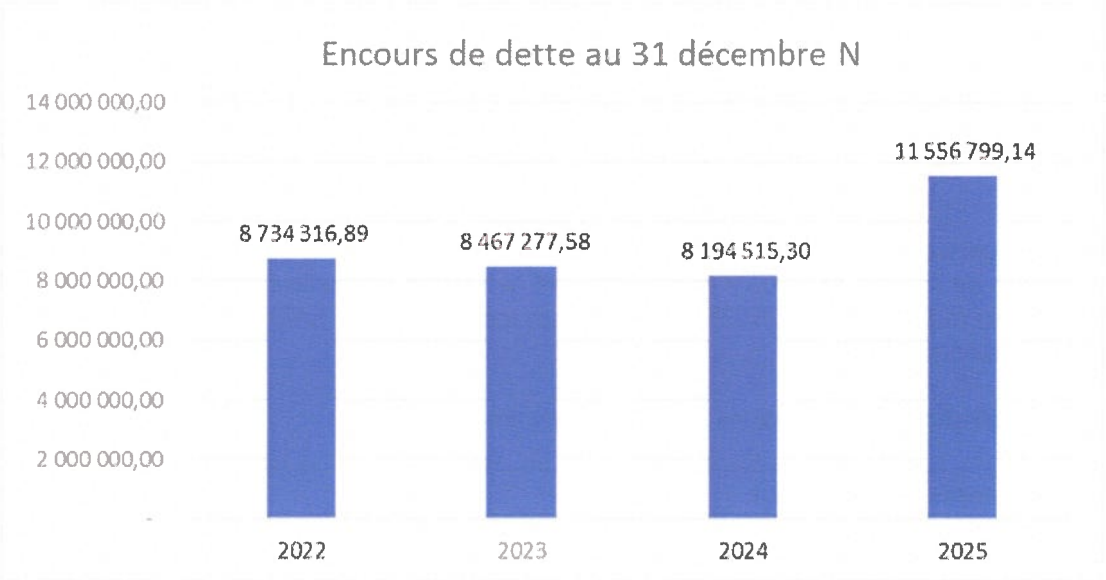
En 2025, le budget principal a mobilisé deux nouveaux emprunts de 2 474 000 € et de 2 000 000 € et a remboursé le capital de sa dette à hauteur de 1 113 412,71 € (chapitre 16).

Ainsi, la variation de l'encours dette est la suivante :

	2022	2023	2024	2025
Encours au 1er janvier	9 564 829,59	8 734 316,89	8 467 277,58	8 194 515,30
Encours au 31 décembre	8 734 316,89	8 467 277,58	8 194 515,30	11 556 799,14
Ratio de désendettement (*) en années	5,08	5,05	4,28	4,55
Capital remboursé en N	975 540,18	1 089 523,70	1 481 226,89	1 113 412,71
Emprunt N	-	822 484,39	1 208 464,61	4 474 000,00
Emprunt Camping transféré	145 027,48	-	-	-

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

() Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. La Loi de Programmation des Finances Publiques fixe à 12 ans le seuil plafond.*



L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 11 556 799 €, avec une durée de vie résiduelle de 14 ans et 4 mois, et un taux moyen de 2,46 %. Le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute est de 4,55 années pour le budget principal au 31 décembre 2025.
L'encours est réparti à 47,75 % sur du taux fixe, 15,02 % sur du taux variable et 37,23 % indexé sur le Livret A.

7. Le fonds de roulement et le résultat de clôture de 2025

Le fonds de roulement de début d'exercice pour une année N correspond à la somme des excédents passés. Il est composé du résultat de fonctionnement reporté (montant inscrit au compte 002), du résultat d'investissement reporté (montant inscrit au compte 001) et de la part de résultat capitalisé (compte 1068), tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	1 976 546	1 816 407	3 421 448	1 676 614
Part affectée à l'investissement	1 523 896	985 904	985 904	1 818 299
Résultat de l'exercice	1 363 757	1 605 041	-758 930	966 944
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 816 407	2 435 544	1 676 614	825 258

Au global, on constate donc un résultat excédentaire de 966 944 € pour l'ensemble des opérations 2025, toutes sections confondues.
Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2024, on constate au 31 décembre 2025 un résultat de clôture excédentaire de 825 258 € (hors restes à réaliser), correspondant au fonds de roulement, détaillé dans le tableau ci-après ; soit un résultat de clôture excédentaire de 2 336 704,67 € en intégrant les restes à réaliser.

Cet excédent sera pris en compte après affectation des résultats et adoption du budget supplémentaire.

8. Les restes à réaliser 2025 et le résultat à reporter au budget supplémentaire 2026

Les restes à réaliser pour 2025 sont détaillés comme suit, en dépenses et en recettes :

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

Restes à réaliser 2025		Dépenses	Recettes
VOIRIE	Travaux Avenue Gabrielle d'Estrées	116 997,98	
Bâtiments de la commune	CPE	456 188,98	
	Travaux Ecole Arcadine	39 451,00	786 120,77
	Travaux Gymnase Hauts de Montlouis	601 138,45	1 466 471,36
Budget Participatif		38 500,00	
Autres		250 641,06	69 551,22
Emprunt			692 220,00
TOTAL		**1 502 917,47**	**3 014 363,35**
Solde des restes à réaliser		*1 511 445,88*	

Le solde des RAR est donc excédentaire à hauteur de 1 511 445,88 €. Ainsi, avec prise en compte des RAR, le résultat de clôture de 2025 est de 322 154,42 € et sera pris en compte après affectation des résultats et adoption du budget supplémentaire pour 2026.

C- LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Le tableau ci-dessus présente uniquement les opérations d'ordre.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 2 510 135.27 €, décomposés comme suit :

- 1 433 647,29€ de dépenses d'amortissement du patrimoine *(dépenses de fonctionnement (6811) équilibrées en recettes d'investissement)*,
- 575 660,56 € de dépenses compte 675 (VNC cession de terrains) *(dépenses de fonctionnement équilibrées en recettes d'investissement (2115) et une moins-value de 15 660.56 € sur la cession de terrain compte 192 dépenses d'investissement équilibrées en recettes de fonctionnement (7761))*
- 2 000 € de dépenses compte 6761 (plus-value cession de véhicule) *(dépenses de fonctionnement équilibrées en recettes d'investissement (192))*,
- 149 394 € de reprises de subventions *(recettes de fonctionnement (777) équilibrées en dépenses d'investissement)*
- 118 704,50 € au titre de la neutralisation des subventions versées par la commune et amorties au titre de 2025 *(recettes de fonctionnement (77681) équilibrées en dépenses d'investissement (198))*,
- *192 148.81* € d'intégration des frais d'études au compte définitif (recettes d'investissement *(2031) équilibrées en dépenses d'investissement)*,
- *22 920 € Remboursement d'une avance sur marché* (recettes d'investissement *(238) équilibrées en dépenses d'investissement)*.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent THIEUX, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la décision municipale n° 2024/96 du 22 novembre 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Montlouis-sur-Loire du budget principal

Vu le CFU 2025 de la commune de Montlouis sur Loire – budget principal ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a désigné Monsieur Laurent THIEUX pour présider la séance pendant le vote du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Monsieur Laurent THIEUX :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	14 044 093,88	13 184 755,38	27 228 849,26
	Recettes réalisées (1)	B	9 613 666,53	13 900 693,95	23 514 360,48
	Restes à réaliser	C	3 014 363,35	0,00	3 014 363,35
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 919 225,92	14 167 938,48	27 087 164,40
	Dépenses réalisées (1)	E	9 678 090,03	12 869 326,80	22 547 416,83
	Restes à réaliser	F	1 502 917,47	0,00	1 502 917,47
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-64 423,50	1 031 367,15	966 943,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 124 867,96	983 183,10	-141 684,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 189 291,46	2 014 550,25	825 258,79
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 511 445,88	0,00	1 511 445,88
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	322 154,42	2 014 550,25	2 336 704,67

Après en avoir délibéré :

par 32 voix Pour, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget principal de la commune de Montlouis-sur-Loire,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260518-DELCOM_26_065-DE

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 18 mai 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Catherine MILANETTO

Laure LELANDAIS

TRANSMIS au représentant de l'État le :	22 MAI 2026
RECU par le représentant de l'État le :	22 MAI 2026
PUBLIE le :	22 MAI 2026
ACTE EXECUTOIRE	